

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2006136	Date d'inspection Le 08 novembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	14 oct. 2022	08 nov. 2022
Commentaires : Les dossiers sont maintenant conformes			

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance pour la prématernelle en avant-midi j'ai vérifié les lacunes. Les dossiers sont des enfants sont maintenant conforme.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 novembre 2022

Date

original signé par
Sonia Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 novembre 2022

Date